



CAMPÉNÉAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Le 27 août 2026, le Conseil municipal s'est réuni dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Hania RENAUDIE, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 7 août 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : RENAUDIE Hania, GABARD Bruno, LE MOIGNE Nolwenn, NOËL Pierre, WHITE Cécile, JUGEL Stéven, DRAGON Sandra, O Denis, GRANDVALLET Chantal, DUVAL Aurélien, GUERIN Quentin, REMY Louise, LEBORGNE Frédéric, CAILLARD Estelle, PAISLEY Bernard, DENIS Stéphane, DELAROCHE Alexandra
Excusé ayant donné procuration : PONGERARD Pascale à JUGEL Stéven, GOUPIL Evelyne à WHITE Cécile

Secrétaire de séance : DRAGON Sandra

**2026-087 - PARTICIPATION AU RESTE À CHARGE DE LA VILLE DE PLOËRMEL
CONCERNANT LES FRAIS DE REPAS D'ENFANTS SCOLARISÉS EN SECTION ULIS.**

Rapporteur : LE MOIGNE Nolwenn

Par courrier reçu en date du 3 novembre 2025, la Ville de Ploërmel a informé la Commune que deux enfants domiciliés sur Campénéac étaient scolarisés à l'école élémentaire Jules Verne en classe ULIS pour l'année scolaire 2025-2026.

Ce courrier précise que la Ville de Ploërmel prend en charge 50% du coût de la restauration scolaire des élèves en classe ULIS.

Le prix d'un repas est de 5.30 € et 2.65 € sont facturés à la famille.

La Ville de Ploërmel interroge sur la possibilité de participation de la Commune à son reste à charge.

Considérant que le prix d'un repas d'un enfant scolarisé à Campénéac est de 3.60 € ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **De valider** la participation financière de la Commune au reste à charge supporté par la Ville de Ploërmel à hauteur de 1,70 € par repas pour l'année scolaire 2025/2026 pour les enfants de Campénéac scolarisés en classe ULIS,
- **De s'assurer** que les crédits sont inscrits au budget.

Pour : 19

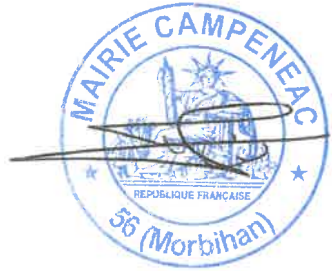
Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 27 août 2026

La présidence de séance,
Hania RENAUDIE, Maire

Le secrétariat de séance,
Sandra DRAGON, Conseillère municipale déléguée



Madame Le Maire
Hania RENAUDIE